



Date de dépôt : 20 mars 2024

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Celine van Till : Quelle est l'utilité** **du Conseil consultatif du sport ?**

En date du 1^{er} mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 1^{er} février 2024, le Conseil d'Etat a dévoilé son plan stratégique pour le sport genevois 2024-2028. Le Conseil consultatif du sport (ci-après « CSS ») y est décrit à la page 45 en un court paragraphe :

« Institué par la Loi sur le sport, le Conseil consultatif a pour mission de conseiller les collectivités publiques sur les orientations et les priorités de leurs politiques du sport et de la politique du sport coordonnée sur l'ensemble du territoire cantonal. Il peut émettre des préavis et des propositions en matière de politique du sport aux collectivités publiques représentées en son sein. »

Son fonctionnement et ses missions sont décrits dans le règlement d'application de la loi sur le sport (RSport)¹.

Afin de mieux appréhender son efficacité, mes questions sont les suivantes :

- ***Quand le CCS a-t-il été consulté par le Conseil d'Etat et par les collaborateurs de l'office cantonal de la culture et du sport au cours des cinq dernières années (février 2019-février 2024) ?***

¹ https://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUK EwiBlrCpvc6EAXWI87sIHbqRD1UQFnoECBAQAQ&url=https%3A%2F%2Fsil.geneve.ch%2Flegis%2Fdata%2Ffrsg_c1_50p01.htm&usq=AOvVaw1HklkZIEUvpfx5TqfHWUeN&opi=89978449

- *Qui sont les représentants et comment sont-ils choisis ?*
- *Comment les objets à traiter sont-ils définis et par qui ?*
- *Quels ont été les résultats de la collaboration avec ladite commission et dans quel délai ?*
- *Quelle est la contribution du CCS à l'établissement du plan stratégique cantonal du sport 2024-2028 ?*
- *Quelle sera son implication ?*
- *Existe-t-il un rapport d'activité du CCS paru après celui de 2014-2018 ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera aux présentes questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le sport à Genève est promu par divers acteurs, allant des collectivités publiques (canton, communes et Confédération) aux associations sportives, en passant par des entités privées. Compte tenu de la diversité des parties prenantes actives dans ce domaine, le Conseil d'Etat souhaite s'appuyer sur une représentation large du domaine sportif pour conduire sa politique en la matière, ce qui justifie l'existence du conseil consultatif du sport (CCS).

Durant la législature précédente (2018-2023), le CCS a été consulté à plusieurs reprises par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS), notamment en lien avec la crise sanitaire durant la période 2019-2020, avec l'élaboration du plan stratégique cantonal du sport en 2022 ou avec le soutien à la relève de l'élite sportive en 2023.

Pour la présente législature, soit pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2029, le Conseil d'Etat a arrêté la nouvelle composition du CCS. Sont ainsi membres (par ordre alphabétique) :

- Monsieur Philippe Bavarel;
- Monsieur Martial Chabbey;
- Madame Valentine de Giuli;
- Madame Julia De Pietro;
- Monsieur Mehdi Derouazi;
- Madame Ornella Enhas;
- Monsieur Loïc Hugentobler;
- Monsieur Stéphane Jacquemet, président;

- Madame Christine Jolissaint;
- Monsieur Jean Lagier;
- Madame Sandy Maendly;
- Monsieur Jean-Marie Martin;
- Monsieur Jerry Maspoli;
- Monsieur Michel Pomatto;
- Madame Anne Zoller.

Ces 15 membres, proposés respectivement par le Conseil d'Etat (2), l'Association des communes genevoises (4), la Ville de Genève (2) et l'Association genevoise des sports (4) ou nommés en qualité d'expertes et d'experts (3), et désignés par arrêté du Conseil d'Etat, apportent, par leur fonction, leur profession ou leur expérience, une pluralité de compétences, de connaissances et d'expertises au sein du CCS.

Les objets traités au sein du CCS émanent directement de la présidence, après consultation des membres, en vertu de l'article 4 du règlement d'application de la loi sur le sport, du 1^{er} avril 2015 (RSport; rs/GE C 1 50.01). Ils ont vocation à fournir de la matière utile aux collectivités publiques dans leur conduite d'une politique sportive au plus près des besoins et des attentes du terrain et des usagères et usagers.

Durant la période 2018-2023, le CCS s'est réuni entre 3 et 5 fois par année. Il s'est penché de façon régulière sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la pratique sportive. Il s'est aussi vu présenter l'avancée des travaux de préparation du plan stratégique cantonal du sport 2024-2028, adopté le 31 janvier 2024 par le Conseil d'Etat. Il avait initialement rédigé des commentaires et des propositions sur la première mouture du document. Dans ce cadre, il a par la suite émis des avis et des recommandations, relevant notamment des domaines de la relève ou du sport à l'école. Ces avis ont permis au document d'évoluer jusqu'à sa version finale.

L'actuel CCS, pour sa part, aura la possibilité de faire le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique cantonal du sport, dès lors que ce document est le premier véritable plan d'action cantonal en la matière, le précédent s'étant destiné spécifiquement à l'entrée en vigueur de la loi sur le sport, du 14 mars 2014 (LSport; rs/GE C 1 50). Lors de sa première séance, tenue le 4 mars 2024, le CCS a pu évoquer ses axes de travail pour la nouvelle législature, à l'image par exemple de la professionnalisation des associations sportives et de l'inclusion dans le sport. Il a prévu de se réunir environ 6 fois par an.

Le Conseil d'Etat attache une grande importance à laisser une liberté d'action et de réflexion au CCS. Il se réjouit par conséquent du travail que celui-ci mènera au vu des enjeux pour le domaine du sport à Genève dans la présente législature.

En outre, les rapports d'activité du CCS pour la période 2018-2023 seront publiés d'ici au 30 juin 2024.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS